

# Étude de fréquentation des aménagements temporaires Parc du Mont-Royal | 2018 Fiches synthèses – 21 novembre 2018



Centre d'écologie  
urbaine de Montréal



**Chargée de projet :**

Noémie Bélanger, conseillère en aménagement



**Centre d'écologie urbaine de Montréal**

**Chargé de projet :**

Christopher Wise, chargé de projet et développement

**Rédaction :**

Christopher Wise et

Tristan Bougie, chargé de projet et développement

**Photos :** Centre d'écologie urbaine de Montréal

**Cartes 1 et 2 :** Ville de Montréal

**Carte 3 :** 2018 Digital Globe, modifiée

**Données bornes de comptage :** Éco-Compteur

Novembre 2018

**Avis au lecteur**

L'information contenue dans le présent document, ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal. Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

**Table des matières**

1. Mise en contexte .....	3
1.1 L'intention et la vision de la Ville de Montréal .....	3
1.2 L'objet de la consultation publique de l'OCPM .....	3
1.3 Les objectifs du projet pilote .....	3
1.4 Évaluation du projet pilote .....	4
2. Le projet pilote .....	5
2.1 Le schéma de circulation.....	5
2.2 Programme d'animation temporaire .....	5
3. Le mandat du Centre d'écologie urbaine de Montréal .....	7
3.1 La méthodologie utilisée .....	7
3.2 Les deux types d'enquêtes .....	7
3.3 Les périodes d'observation .....	7
3.4 L'objet des enquêtes.....	8
3.5 Les bornes Éco-Compteur .....	9
4. Les limites méthodologiques .....	10
5. Le Café suspendu : un belvédère panoramique revisité et rassembleur.....	12
6. Le Belvédère soleil : une vue inédite sur le coucher de soleil ..	14
7. La Halte de la Maison Smith : une zone vouée à l'attente et à la détente .....	16
8. La Halte du lac aux Castors : un site pour toute la famille.....	17
9. Conclusion .....	18
Annexes .....	19
Annexe 1 : Exemple de grille d'observation profil des usagers	19
Annexe 2 : Exemple de grille d'observation des activités réalisées.....	20

# 1. Mise en contexte

---

Note : Le texte dans cette section est tiré du document synthèse *Projet pilote sur le retrait du transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance et Vision d'avenir pour ces voies d'accès véhiculaires au Mont-Royal*. Ville de Montréal, 2018.

## 1.1 L'intention et la vision de la Ville de Montréal

Le bureau du Mont-Royal (BMR) du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) réalise depuis plusieurs années un ensemble de projets visant à améliorer les accès et les parcours dans le parc et, plus largement, dans le site patrimonial du mont Royal. En juin 2017, le SGPVMR était mandaté par l'administration municipale pour élaborer une vision globale de l'accessibilité au mont Royal. Le but était de s'assurer que l'ensemble des projets en cours et à venir sur le domaine public dans le parc et dans le site patrimonial du mont Royal respecte cette vision.

Cette vision s'articule autour de cinq orientations :

1. Donner à la voie Camillien-Houde un caractère de « chemin de parc », accordé à l'aspect naturel des lieux, et d'une qualité paysagère accrue ;
2. Mettre en place des parcours conviviaux, sécuritaires, invitants et accueillants qui donnent accès aux différents espaces et paysages de la montagne ;
3. Favoriser l'ensemble des clientèles ;
4. Mettre en valeur les qualités paysagères de la montagne en misant sur la sobriété et la permanence ;

5. Privilégier l'harmonie avec le caractère naturel du mont Royal et atténuer l'effet visuel des voies de circulation.

Afin de concrétiser cette vision ambitieuse, la Ville de Montréal (la Ville) procède à une consultation publique via l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

## 1.2 L'objet de la consultation publique de l'OCPM

Le 14 mars 2018, l'administration municipale mandatait l'OCPM pour engager le dialogue avec les citoyens, pendant et après un projet pilote d'une durée de cinq mois, de manière accessible et transparente.

Le projet pilote s'inscrit dans une vaste démarche entreprise par la Ville pour diversifier et mettre en valeur les accès au patrimoine naturel et culturel du mont Royal pour l'ensemble de la population. C'est pourquoi la consultation des citoyens porte sur deux grands volets complémentaires : l'audition des opinions sur ce projet pilote et sur la vision d'avenir de cette voie d'accès au parc.

## 1.3 Les objectifs du projet pilote

- Alimenter la réflexion sur la vocation et la fonction de la voie Camillien-Houde/Remembrance ;
- Expérimenter le retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers et documenter l'ensemble des données pertinentes pour obtenir un portrait de la situation avant et après le projet pilote. À cet effet :

- Mettre en place un plan de suivi des impacts sur l'accessibilité, sur la circulation, sur la sécurité, sur le stationnement, sur l'environnement et sur le transport en commun (par la Ville) ;
- Consulter les citoyens par l'entremise de l'OCPM ;
- À plus long terme, planifier le réaménagement futur de l'axe Camillien-Houde/Remembrance de façon à respecter la nouvelle vision de l'accessibilité au mont Royal.

#### **1.4 Évaluation du projet pilote**

Afin d'obtenir un portrait global de la situation, la Ville procédera à une importante cueillette de données, avant et durant le projet pilote. Ces données porteront principalement sur les aspects suivants :

- La circulation : des comptages de la circulation automobile seront effectués avant et pendant le retrait du transit sur la voie Camillien-Houde/Remembrance et sur les voies périphériques au mont Royal. Il y aura aussi une analyse liée au transit des véhicules particuliers.
- La sécurité : la Ville fera un suivi régulier auprès du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin d'évaluer la compréhension et le respect de la nouvelle signalisation par les usagers.
- Le stationnement : la Ville procédera à un relevé des données pendant le projet pilote et les comparera aux données des années précédentes.
- L'environnement : l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des rejets de gaz à effet de serre seront évaluées à la suite du retrait des véhicules en transit ; l'environnement sonore avant et pendant le projet pilote sera aussi évalué. La

Direction régionale de la santé publique de Montréal a offert sa collaboration à cet égard.

- Le transport en commun : la Ville comparera les temps de parcours des autobus circulant sur la voie Camillien-Houde/Remembrance, la ponctualité, l'achalandage et la vitesse avant et pendant le projet pilote. Elle discutera aussi avec les chauffeurs d'autobus.
- Les commentaires des partenaires : la Ville recueillera les commentaires des organismes et des associations partenaires tout au long du projet pilote.

L'ensemble de ces données, essentiellement quantitatives, seront mises à disposition du public dans le cadre de la consultation de l'OCPM.

## 2. Le projet pilote

Note : le texte dans cette section est tiré du document synthèse *Projet pilote sur le retrait du transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance et Vision d'avenir pour ces voies d'accès véhiculaires au Mont-Royal*. Ville de Montréal, 2018.

Le projet pilote de retrait du transit sur la voie Camillien-Houde/Remembrance se décline en deux principales interventions : une modification profonde du schéma de circulation et un programme d'animation temporaire.

### 2.1 Le schéma de circulation

Le schéma de circulation est basé sur le retrait du transit entre les stationnements situés près de la Maison Smith et ceux du lac aux Castors. Le tronçon central, d'une longueur d'environ 550 mètres, est fermé aux véhicules particuliers; l'accès à ce tronçon est restreint à certains véhicules autorisés (urgence, voirie, entretien), aux piétons, aux autobus de la Société de transport de Montréal (STM), aux autobus touristiques et scolaires ainsi qu'aux vélos. Les stationnements du parc du Mont-Royal sont accessibles par l'est ou par l'ouest, selon la provenance de l'utilisateur.

Carte 1 : Le schéma de circulation



### 2.2 Programme d'animation temporaire

Des aménagements légers et sécuritaires ont été proposés aux usagers pour favoriser l'appropriation de certains lieux par les piétons et les cyclistes le long de la voie Camillien-Houde/Remembrance. Ces interventions temporaires étaient accompagnées d'un programme d'activités et d'animation qui ont permis de révéler les potentialités des aménagements et de placer les visiteurs au cœur d'une réflexion collective sur l'avenir de ce chemin d'accès au parc.



# 3. Le mandat du Centre d'écologie urbaine de Montréal

---

Afin de bien mesurer l'impact et les retombées du projet pilote, la Ville a mandaté le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour réaliser une étude de fréquentation et un rapport d'analyse des données. Des activités de comptages et d'observations ont eu lieu à quatre reprises au cours de la fin de l'été 2018. Le rapport d'analyse de données découlant du mandat sert à documenter un portrait global de la situation, qui sera mis à profit lors des consultations publiques organisées par l'OCPM.

Le présent mandat vise à :

- Réaliser des activités de comptage et d'observation, à l'aide de la méthodologie et des outils de la Ville de Montréal ;
- Traiter les données et cerner les faits saillants concernant l'achalandage et l'utilisation ;
- Synthétiser les résultats.

## 3.1 La méthodologie utilisée

La Ville s'est dotée de nouvelles méthodes de caractérisation et d'évaluation de projet qu'elle expérimente depuis 2014, dans le cadre de l'évaluation des projets du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. La fréquentation et l'utilisation de ces nouveaux espaces publics, l'accessibilité universelle des aménagements, la cohabitation des usagers et les impacts sur l'achalandage sont évalués. Ainsi, les outils développés au sein du fascicule V - Aménagements piétons universellement accessibles du Guide

d'aménagement des rues de Montréal (2017) ont été utilisés.

Le client et le mandataire se sont entendus sur de légères modifications à la méthode de collecte de données afin d'épouser les réalités de chacun des sites. Le mandataire a créé les grilles d'observations pour effectuer deux types d'enquêtes pour chacun des quatre sites selon la méthode entendue.

## 3.2 Les deux types d'enquêtes

Les deux types d'enquêtes réalisées évaluaient :

**1. Le profil des usagers et la fréquentation** : estimer le profil démographique des utilisateurs des aménagements temporaires et le niveau d'achalandage relatif pour chacun des sites.

**2. Les activités réalisées par les usagers** : colliger le type d'activités réalisées par les utilisateurs des aménagements temporaires.

## 3.3 Les périodes d'observation

Les activités d'observation sur le terrain ont été menées durant les périodes représentatives de l'achalandage des quatre sites à l'étude et fixées pour des journées sans pluie. Les quatre journées d'observation ont été étalées sur un mois afin de rendre compte de l'utilisation lors de l'été et après la rentrée scolaire au début septembre. Pour chaque journée d'observation, les activités d'enquêtes se

sont effectuées pendant 12 heures, soit de 9 h à 21 h, à raison de deux périodes d'observation de 15 minutes par heure, pour chacune des enquêtes (profils d'usagers et activités réalisées).

**Tableau 1 : Les jours et périodes d'observation selon les deux types d'enquêtes réalisées**

Jour d'observation	Usagers – Profil	Usages – Compilation
Jeudi 23 août 2018 de 9 h à 21 h	12 périodes de 15 minutes	12 périodes de 15 minutes
Samedi 25 août 2018 de 9 h à 21 h	12 périodes de 15 minutes	12 périodes de 15 minutes
Mercredi 12 septembre 2018 de 9 h à 21 h	12 périodes de 15 minutes	12 périodes de 15 minutes
Samedi 15 septembre 2018 de 9 h à 21 h	12 périodes de 15 minutes	12 périodes de 15 minutes

Pour le Café suspendu et le Belvédère soleil, les enquêteurs n'avaient pas d'horaire préétabli pour effectuer leurs 12 périodes d'observation. Plutôt, la consigne était de faire les 12 périodes d'observation pour les deux types d'enquêtes l'une après l'autre au courant de chaque heure.

Pour les haltes de la Maison Smith et du lac aux Castors, les périodes d'observations ont été préétablies en fonction de l'horaire des deux lignes d'autobus desservant les arrêts — les lignes 11 et 711 — en provenance des deux directions (est et ouest).

### 3.4 L'objet des enquêtes

#### Le profil des usagers

La première enquête visait à dresser le profil sociodémographique des usagers des aménagements temporaires selon le genre et le groupe d'âge estimé des usagers.

Les groupes d'âge utilisés, selon la méthodologie de la Ville, étaient les suivants :

- 0-2 ans ;
- 3-12 ans ;
- 13-18 ans ;
- 19-30 ans ;
- 31-65 ans ;
- 66 et plus.

Les consignes aux enquêteurs étaient les suivantes : au début de la période d'observation de 15 minutes, l'enquêteur balaye le site des yeux et collige le profil des usagers déjà sur le site et identifie les nouveaux usagers au cours de la période de 15 minutes à l'aide d'une première grille d'observation, jointe à l'annexe 1.

#### Les activités réalisées par les usagers

La deuxième enquête visait à colliger le type d'activités réalisées par les usagers des aménagements temporaires.

Les consignes aux enquêteurs étaient les suivantes : au début de la période d'observation de 15 minutes, l'enquêteur balaye le site des yeux et compte tout type d'utilisation de l'aménagement temporaire en précisant, le cas échéant, la nature, et identifie les nouveaux types d'utilisations au cours de la période de 15 minutes à l'aide d'une deuxième grille d'observation, jointe à l'annexe 2. Plusieurs types d'utilisations pouvaient être attribués à une même personne.

Les types d'activités réalisées sur les sites ont été définis de la façon suivante. Notez que l'ensemble des activités réalisées ne s'applique pas à tous les sites.



- **Assis sur un banc, une balancelle, une table à pique-nique, un banc d'estrade, une chaise bistro, dans un hamac ou sur la pelouse**
- **Mobile**
- **Debout**
- **Activité physique**
- **Jeux/activité culturelle/sociale**

Les enquêteurs ont également été invités à signaler d'autres éléments pendant la période d'observation des usages des aménagements temporaires, par exemple :

- Si les balancelles, hamacs et/ou les places assises sont occupées à 100 % ;
- S'il y a une file d'attente au point de service du Café suspendu ;
- Le nombre de véhicules stationnés de manière illégale sur l'accotement de la voie Camillien-Houde, aux abords du Belvédère soleil.

### La prise de photos

Pour compléter les deux types d'enquêtes, les enquêteurs ont pris une dizaine de photos par heure d'observation.

### 3.5 Les bornes Éco-Compteur

Des bornes de comptage «Éco-Compteur» ont été installées au Café suspendu et au Belvédère soleil au début du mois de juillet afin de mesurer l'achalandage de piétons durant le projet pilote. Pour le mandat d'étude, le CEUM devait utiliser les données collectées par les bornes de comptage dans le traitement des données.

L'accès aux données d'achalandage issues des bornes de comptage depuis leur installation en juillet 2018 a offert la possibilité d'analyser la représentativité des quatre journées d'enquêtes.

### Les bornes de comptage dans le secteur du Café suspendu

Trois bornes de comptage ont été installées aux abords du Café suspendu. Le compteur #1 (entrée nord) et le compteur #3 (entrée sud) étaient placés à chaque extrémité du tronçon de trottoir longeant la terrasse. Le compteur #2 (entrée ouest) était installé sur la terrasse du Café suspendu, à la seule entrée du café offerte du côté du stationnement.

Les bornes de comptage et les comptages ponctuels réalisés dans le cadre de la présente étude ont permis d'évaluer la fréquentation relative du Café suspendu par rapport au site environnant, soit celui du belvédère adjacent, situé dans la portion nord du belvédère Camillien-Houde. Nous voulions estimer la proportion de visiteurs du belvédère qui visitent également le Café suspendu lors de leur visite.

### Carte 3 : L'emplacement des bornes de comptage au Café suspendu



## 4. Les limites méthodologiques

---

Les limites méthodologiques reconnues dans cette étude de fréquentation et d'utilisation sont les suivantes :

### **Comptages ponctuels**

1. Les résultats présentés dans les sections suivantes proviennent de 12 périodes d'observations de 15 minutes par heure entre 9 h et 21 h. Le traitement des données et la présentation des résultats conservent ces périodes d'observation distinctes et ne tentent pas d'extrapoler les résultats. Ces périodes d'observations distinctes ne permettent pas d'estimer de manière précise un achalandage pour la journée complète. Toutefois, ces comptages nous permettent d'évaluer le niveau d'achalandage relatif pour chacun des sites lors des périodes d'observation.

### **Bornes de comptages automatiques**

2. Il se peut qu'une marge d'erreur se produise par les bornes de comptage, par exemple si la borne compte plus qu'une fois la même personne, ou si la borne ne capte pas une personne «cachée» dans un groupe de personnes traversant la borne au même moment. Afin d'avoir un résultat fiable, les données d'entrées et de sorties de chaque borne sur le site ont été combinées et ensuite divisées par deux.

### **Comparaison des données de comptages**

3. Les données issues des bornes de comptage ne s'arrimaient pas toujours avec les données de notre enquête. Cet écart a pu se produire pour plusieurs raisons :

- Les données des bornes de comptage sont divisées en périodes de comptage fixes (par exemple, de 13 h 00' à 13 h 14'59, 13 h 15'00 à 13 h 29'59, etc.) et les enquêteurs n'ont pas suivi le même horaire. En conséquence, la comparaison de données des bornes et celles des enquêteurs ont parfois dû être basées sur des périodes de 15 minutes différentes, mais comparatives aux cinq minutes près. Par exemple, si l'enquêteur a effectué sa période d'observation entre 17 h 05 et 17 h 20, la comparaison a été faite avec les données des bornes de comptage entre 17 h et 17 h 15. En revanche, si l'enquêteur a effectué sa période d'observation entre 17 h 10 et 17 h 25, la comparaison a été faite avec les données des bornes de comptage entre 17 h 15 et 17 h 30. Ainsi, un écart peut se produire quand une personne entre sur le site juste avant la période d'observation effectuée par l'enquêteur, alors que cette personne a été comptée par la borne ;
- Une personne qui est restée sur le site pendant longtemps a pu être comptée deux fois par l'enquêteur pour deux périodes d'observation différentes, tandis que cette personne a seulement été comptée une fois par la borne de comptage.

4. En raison de la différence entre les données des bornes de comptages et des enquêteurs aux deux sites munis de bornes, les données des enquêteurs ont été favorisées pour l'analyse dans ce rapport. Les données des enquêteurs donnaient le profil des usagers selon le genre et le groupe d'âge estimé, tandis que les bornes de comptage donnaient seulement le nombre de visiteurs.

Les données des bornes de comptage au Café suspendu étaient très utiles pour analyser la proportion de visiteurs au site qui ont monté sur l'aménagement temporaire, mais moins utiles pour évaluer l'achalandage et les usages pratiqués sur l'aménagement temporaire.

Dans le cas du Belvédère soleil, les données des bornes de comptage n'ont pas été utilisées pour mesurer l'évolution de l'achalandage sur les quatre journées de comptage. Les données de profil des usagers des enquêteurs ont plutôt été utilisées. Les données des éco-compteurs ont toutefois permis d'établir les moyennes d'achalandage pour la durée du projet pilote.

### **Profils des usagers**

5. Les groupes d'âge empruntés de la méthodologie de la Ville de Montréal n'étaient pas les mêmes que ceux utilisés par Statistique Canada. Pour cette raison, il fut difficile de comparer en profondeur le profil des usagers des aménagements temporaires aux statistiques de recensement de l'agglomération de Montréal. Par exemple, les groupes d'âge dans la méthodologie de la

Ville de Montréal sont 0-2 ans, 3-12 ans, 13-18 ans, 19-30 ans, 31-65 ans et 66 ans et plus. En comparaison, les groupes d'âge utilisés par Statistique Canada sont en tranches de 5 ans, soit 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, etc.

La différence entre les groupes d'âge posait surtout problème pour l'analyse en profondeur des jeunes de 0-18 ans. Pour ce rapport, on a dû amalgamer les groupes d'âge entre 0 et 18 ans pour effectuer une comparaison avec les statistiques de recensement de l'agglomération de Montréal.

### **Traitement des données d'utilisation du site**

6. Le vandalisme des hamacs et des balançoires au Belvédère soleil et aux haltes de la Maison Smith et du lac aux Castors avant le 12 septembre 2018 eu un impact sur les données d'usages des sites. Ce vandalisme a aussi pu avoir l'impact de décourager les passants à utiliser l'aménagement temporaire aux deux haltes, ce qui aurait un effet sur les données d'achalandage pour ces sites.

## 5. Le Café suspendu : un belvédère panoramique revisité et rassembleur

---

**Implanté dans le stationnement du belvédère Camillien-Houde, cette installation offre un lieu de rassemblement et de détente panoramique aux passants en favorisant l'appropriation du lieu par les piétons et cyclistes.**

**Un programme d'animations diversifiées et la présence d'un café-bar assurent un achalandage important à divers moment de la journée.**

### **Les caractéristiques de l'aménagement**

- Occupation de treize (13) espaces de stationnements
- Supports à vélo
- Café-bar agencé à une terrasse panoramique répartie sur trois niveaux
- Structure en échafaudages, conteneur et bois de frêne provenant du mont Royal
- Couvert de toiles offrant des espaces ombragés
- Quatre balancelles suspendues
- Deux bancs estrade et des comptoir-bar
- Douze (12) ensembles de tables et chaises bistro
- Huit arbres et végétaux en bacs



*Le Café suspendu, le 15 septembre, 19 h : Les balancelles occupées à 100 %*

### **L'animation**

- Le Café-bar est ouvert toute la journée du vendredi au dimanche et les jours fériés. Des activités gratuites y sont offertes, telles que des ateliers familiaux, le prêt de livres en libre-service, des événements culturels, des prestations musicales et des expositions d'artistes inspirés par le lieu. Un service d'informations et des activités de découverte éducatives sont également offerts en collaboration avec les Amis de la montagne.



## Les faits saillants

- Le Café suspendu est l'installation temporaire la plus fréquentée parmi les quatre sites du projet pilote.
- Une moyenne d'achalandage de 3714 passages piétons par jour, sur et aux abords de l'installation, et près de 472 000 passages piétons pendant la durée du projet pilote.
- Un nombre soutenu de visiteurs à partir de 11 h jusqu'à 19 h avec des pics d'achalandage de 12 h à 13 h, à 15 h, et de 17 h à 19 h.
- Des balancelles populaires et souvent occupées à 100 %.
- Plusieurs visiteurs profitent de la terrasse légèrement surélevée afin de prendre des photos du panorama.
- Souvent une file d'attente au café en après-midi.
- Des événements culturels créant une nouvelle ambiance pour les visiteurs, tant sur la terrasse du Café que sur le belvédère où des chaises bistro sont installées. Le programme d'animation permet de prolonger et d'améliorer l'expérience des visiteurs en plus de susciter leur intérêt pour développer les attraits et services du lieu.

**Tableau 2 : Articles vendus par heure au Café suspendu durant trois des quatre journées d'observation**

Jour d'observation	Nombre d'articles vendus	Nombre d'heures d'ouverture	Nombre d'articles vendus par heure
Judi 23 août 2018	107	15 h à 22 h = 7 heures	15,29
Samedi 25 août 2018	608	9 h à 21 h = 12 heures	50,67
Samedi 15 septembre 2018	497	9 h à 22 h = 13 heures	38,23



*Le Café suspendu, le 15 septembre, 18 h : de la musique sur la terrasse*



*Le Café suspendu, le 15 septembre, 17 h : sur les chaises bistro pour socialiser et contempler*

## 6. Le Belvédère soleil : une vue inédite sur le coucher de soleil

Implantée sur un site « vierge », l'installation crée un lieu de contemplation et de repos, particulièrement à l'heure du coucher de soleil. Un programme d'animation offre aux visiteurs des activités complémentaires à l'ambiance paisible du site.

### Les caractéristiques des aménagements

- Terrasse panoramique implantée au point le plus élevé de la voie Camillien-Houde, sur la voie d'accotement.
- Halte cycliste et support à vélo
- Structure en échafaudages et recouvrement en bois de pin, légèrement surélevée
- Rampe d'accessibilité d'un côté de la structure
- Couvert de toile offrant des espaces ombragés
- Quatre hamacs
- Sept bancs
- Jardin vertical et 12 arbres en pots pour offrir confort et nature aux usagers



Le Belvédère soleil, le 25 août, 19 h : Les hamacs occupés à 100%

### L'animation

- Le Belvédère soleil est animé par des événements gratuits tels que le yoga le matin et au coucher du soleil ainsi que des sessions de tai-chi offertes sur une base hebdomadaire.



## Les faits saillants

- Une moyenne d'achalandage de 354 passages par jour sur la structure, soit 280 en semaine et 537 en fin de semaine.
- Près de 48 000 passages sur la structure pendant la durée du projet pilote.
- Le Belvédère est principalement fréquenté pour y contempler la vue panoramique, les couchés de soleil et pour l'expérience de détente offerte, en retrait de la ville. La tranquillité du lieu est favorisée par le retrait de la circulation de transit et la diminution de la vitesse de circulation.
- Le site est surtout visité vers 19 h pour l'observation du coucher de soleil.
- La plupart des visiteurs restent debout sur le site, souvent pour prendre des photos.
- Les hamacs étaient plus utilisés que les bancs par les visiteurs assis.
- La clientèle cycliste ne semble pas représenter une part importante des visiteurs, malgré la proximité du point de virage et d'arrêt habituel des cyclistes fréquentant ce parcours sportif.
- Le lieu d'implantation n'étant pas accessible pour les visiteurs arrivant en voiture, cette situation a généré une problématique de stationnement illégal sur les voies d'accotement environnantes, particulièrement à l'heure du coucher de soleil.



*Le Belvédère soleil, le 15 septembre, 19 h : le pic d'achalandage au coucher du soleil*



*Le Belvédère soleil, le 15 septembre, 19h : un moment de contemplation*

## 7. La Halte de la Maison Smith : une zone vouée à l'attente et à la détente

---

**Implantée aux abords des arrêts d'autobus à proximité de la Maison Smith et à l'entrée du cimetière Mont-Royal, l'installation améliore l'expérience d'attente des usagers du transport en commun et des passants.**

### Les caractéristiques des aménagements

- Structure en échafaudages avec deux hamacs et deux balançoires
- Cabane ludique autour d'un tronc d'arbre pour jouer à l'intérieur et s'asseoir à l'extérieur
- Mobilier de parc : tables à pique-nique et bancs
- Espace gazonné aux alentours de l'installation
- Signalisation des attraits environnants du parc

### Les faits saillants

- Un aménagement temporaire surtout utilisé comme lieu de détente en attendant l'autobus, mais également utilisé comme lieu de repos et de contemplation par les visiteurs du parc qui n'attendent pas l'autobus
- Le deuxième site le plus achalandé parmi les quatre du projet pilote.
- Des hamacs et les balançoires sont très utilisés et favorisent la socialisation.

- Des tables à pique-nique très utilisées par les visiteurs. Cependant, la cabane ludique n'est pas très utilisée.
- Des actes de vandalisme sont survenus sur les balançoires et les hamacs.



*La Halte de la Maison Smith, le 23 août, 19 h : une zone de détente*



## 8. La Halte du lac aux Castors : un site pour toute la famille

---

**Implanté aux abords des arrêts d'autobus à proximité du lac aux Castors, l'installation améliore l'expérience d'attente des usagers du transport en commun et des passants.**

### **Les caractéristiques des aménagements**

- Structure en échafaudages avec deux hamacs et deux balançoires
- Cabane ludique autour d'un tronc d'arbre pour jouer à l'intérieur
- Mobilier de parc : table à pique-nique et bancs
- Espace gazonné aux alentours de la structure
- Signalisation des attraits environnants du parc
- Exposition temporaire sur l'accessibilité de la montagne à proximité du site

### **Les faits saillants**

- Un aménagement temporaire surtout utilisé comme lieu de détente en attendant l'autobus, mais également comme lieu de repos et de contemplation.
- Un nombre soutenu des visiteurs entre 12 h et 13 h et vers 18 h avec deux pics d'achalandage, soit de 12 h à 13 h et de 17 h à 18 h.

- Nettement plus de jeunes 3 à 18 ans et une représentation plus élevée de femmes par rapport aux autres sites du projet pilote.
- Beaucoup plus de jeux effectués sur l'aménagement temporaire par rapport aux autres sites du projet pilote.
- Les hamacs et les balançoires sont très utilisés et favorisent la socialisation, mais la cabane ludique n'est pas très utilisée.



*La Halte du lac aux Castors, le 25 août, 14 h : des enfants attirés par l'aménagement temporaire*

## 9. Conclusion

---

Les visiteurs se sont approprié les installations du parc durant toute la durée du projet pilote avec un achalandage représentatif de la fréquentation du parc et des spécificités des différents lieux d'implantation. Les usages observés correspondent aux utilisations projetées par la Ville.

De manière générale, les activités d'animation au Café suspendu et au Belvédère soleil n'ont pas suscité une hausse de l'achalandage notable. Celles-ci ont plutôt offert une expérience plus animée des lieux aux visiteurs de passage. Le service de café-bar au Café suspendu a également été apprécié par le public. Cette expérimentation a permis de démontrer la viabilité et l'intérêt d'un tel service au belvédère Camillien-Houde, sous une forme temporaire.

Les haltes à proximité de la Maison Smith et du lac aux Castors ont amélioré l'expérience d'attente des usagers du transport en commun et des passants.

Le projet pilote a permis de relever et d'observer les éléments de succès et les lacunes des lieux d'implantation et des installations temporaires. Ces informations seront prises en compte dans la poursuite de la démarche menée par la Ville pour l'établissement d'une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc.

Le rapport détaillé du présent rapport, le bilan du mandat réalisé par La Pépinière | Espaces collectifs et les résultats des consultations publiques menées par l'OCPM viendront compléter les informations recueillies pour évaluer le succès du volet animation et aménagement temporaire du projet pilote. Ces documents seront disponibles au début de l'année 2019 et seront mis à contribution dans la démarche d'évaluation du projet pilote menée par la Ville.

# Annexes

## Annexe 1 : Exemple de grille d'observation profil des usagers

Nom de l'enquêteur :			Date :					
Nom de l'installation :			Jour :					
Météo :			Température :					
Heure		Genre	Groupe d'âge					
Début	Fin		0-2 ans	3-12 ans	13-18 ans	19-30 ans	31-65 ans	66 et plus
9h ____	9h ____	Homme						
		Total :						
		Femme						
		Total :						
10h ____	10h ____	Homme						
		Total :						
		Femme						
		Total :						

## Annexe 2 : Exemple de grille d'observation des activités réalisées

Nom de l'enquêteur :			Date :				
Nom de l'installation :			Jour :				
Météo :			Température :				
Heure		Usages					
Début	Fin	Assis	Mobile	Debout	Activité physique	Jeux	Activité culturelle / sociale
15h —	15h —	Hamacs					
		Bancs					
16h —	16h —	Hamacs					
		Bancs					